



# Communiqué de presse

## Assurance chômage

FO a pris connaissance des propositions du Medef relatives à la gouvernance et au financement de l'assurance chômage.

FO constate que ces propositions ont été rendues publiques sans échange préalable alors que des échanges réguliers, au sein notamment du groupe paritaire politique de l'assurance chômage, ont lieu.

Dans l'immédiat, pour FO la priorité est d'empêcher la réforme du gouvernement de voir le jour. Elle finalise en ce sens son recours devant le Conseil d'Etat qui sera prochainement saisi.

FO constate qu'à l'exception du Bonus-Malus – dont FO rappelle qu'il est pourtant à coup nul pour les entreprises, quand les demandeurs d'emplois subiront une baisse de l'allocation pour plus d'un million d'entre eux – le patronat ne s'est pas opposé à cette réforme, que veut imposer le gouvernement se substituant de fait au paritarisme.

FO rappelle que les difficultés financières rencontrées pour l'équilibre du régime d'assurance chômage, ne sont pas le fait du régime mais de la situation économique : effets de la crise de 2008 sur l'emploi, maintien du chômage à un haut niveau, multiplication des contrats précaires, effets de la crise actuelle et prise en charge, dans ce contexte, à hauteur de 33% de l'activité partielle, augmentation de la participation au fonctionnement de Pôle emploi.

Concernant les propositions du Medef, FO rappelle qu'à l'origine de la création de l'assurance chômage, en 1958, le système paritaire fondé sur la cotisation sociale était venu s'ajouter aux allocations publiques existantes, dont demeure aujourd'hui l'ASS (Allocation spécifique de solidarité), pour les demandeurs d'emplois en fin de droits.

Contestant l'étatisation de la protection sociale depuis le plan Juppé et la CSG, FO appelle de longue date à une clarification des responsabilités, des rôles et des financements, avec l'objectif de préserver, conforter et renforcer le paritarisme dans l'intérêt des travailleurs.

FO n'entend pas se désengager de la solidarité ouvrière en matière d'assurance chômage, fondée sur le salaire différé. FO réaffirme son attachement à l'UNEDIC et à son fonctionnement paritaire. FO appelle, a contrario de la réforme du gouvernement, à une plus large indemnisation des travailleurs privés d'emploi ou subissant la précarité des emplois, ce qui demande de mettre fin aux recours systématiques aux contrats courts. A la défense de l'assurance chômage doivent être associées des politiques de lutte contre les licenciements, les emplois précaires et d'augmentation des salaires.

Paris, le 7 mai 2021

Contacts :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)  
 01.40.52.86.01

&

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites**

 [mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)  
 01.40.52.84.07